

TEXTE CHARTE A INCLURE DANS LE DOSSIER DE CONSULTATION DU MAITRE D'OEUVRE

Version 3 : octobre 2016

Auteur : Laetitia CANTAREL (chargée de mission de la Charte)

La **Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement du Languedoc-Roussillon** est née d'une réflexion commune sur l'amélioration des méthodes de travail à adopter par les acteurs de l'eau potable et de l'assainissement et vise un objectif de réseaux fiables et pérennes. La Charte Qualité est un "guide de bonnes pratiques" à l'usage de tous, permettant d'améliorer la qualité des réseaux, d'allonger leur durée de vie, d'optimiser les investissements des collectivités et de préserver l'environnement.

Ainsi, dans le cadre de la charte qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement, Le Maître d'Œuvre s'engage à :

Phase de Consultation

- Prendre connaissance des résultats des études préalables existantes
- Proposer une offre accompagnée d'un mémoire technique (bonne compréhension des contraintes, approche des solutions techniques, approche du coût et du calendrier des travaux,...)
- Prendre connaissance de la mission du coordinateur SPS

Phase d'élaboration du projet

- Prendre en compte les études préalables et demande au maître d'ouvrage, si nécessaire, des études complémentaires (étude géotechnique de phase 2 voire de phase 3 (au sens du fascicule 70 -2003) incluant l'étude de la réutilisation des déblais issus des tranchées, levé topographique complémentaire, études de l'habitat complémentaires, sondages complémentaires pour valider l'encombrement du sous sol, curage et inspection visuelle,...)
- Consulter les exploitants, les gestionnaires au moyen des Déclarations des projets de travaux (DT) et les services de la MISE si nécessaire
- Identifier les contraintes de réalisation des travaux : Emprises minimales du chantier (largeur, longueur), incidences sur la circulation des tiers, sur l'activité humaine, économique, contraintes particulières (limitations sonores, d'horaires ou de périodes de travail, indemnités éventuelles,...)
- Vérifier la nécessité du coordinateur SPS.
- Réaliser la conception du projet en s'appuyant sur les conclusions des études préalables et en prenant en compte les contraintes de réalisation :
 - o choix d'un tracé et calage altimétrique
 - o choix des canalisations les plus adaptées vis à vis notamment de la nature des sols et des spécificités du projet, et vérification du dimensionnement mécanique des ouvrages suivant les règles en vigueur (fascicule 70 et RRR 98 de l'ASTEE)
 - o détermination des conditions d'exécution, avec ou sans tranchée, en tenant compte des contraintes spécifiques du site et du projet
 - o détermination des conditions de réutilisation des sols extraits : Identification des sols, principes de traitement éventuel et emprises nécessaires

Phase
d'élaboration
du projet (suite)

- Soumettre au maître d'ouvrage une (ou éventuellement plusieurs) proposition(s) technique(s)
- Associer le coordonnateur SPS, s'il est nécessaire, au projet dès sa conception, notamment sur les conditions d'exécution des travaux
- Fournir une évaluation prévisionnelle du montant des travaux sur la base d'un bordereau des prix adaptés à la spécificité du chantier

Phase
d'élaboration
du dossier de
consultation
des entreprises

- Rédiger le DCE travaux en:
 - o Intégrant les clauses techniques et financières relatives à la nouvelle réglementation DT-DICT
 - o Indiquant que les travaux seront réalisés sous charte qualité
 - o Prévoyant au minimum 2 OS (préparation de chantier et démarrage des travaux)
 - o Incluant les informations issues des études préalables (notamment l'encombrement du sous-sol)
 - o Rendant tout ou partie des fascicules du CCTG contractuels (notamment le fascicule 70)
 - o Indiquant les normes en vigueur à prendre en compte
 - o Indiquant que la valeur technique fait partie des critères d'attribution
 - o Demandant un plan de gestion des déchets du chantier
 - o Introduisant des critères de développement durable dans la valeur technique de l'offre (tels que réduction des nuisances, tri des déchets, bilan carbone du chantier...)
- Intégrer le PGC et préparer son plan de contrôle
- Soumettre le DCE travaux à l'approbation du maître d'ouvrage et proposer une grille d'analyse des critères prévus dans le règlement de la consultation
- Rédiger le DCE contrôles extérieurs (si le maître d'ouvrage a confié cette prestation au maître d'œuvre dans le cadre de Missions Complémentaires d'Assistance), le soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage et proposer une grille d'analyse des critères prévus dans le règlement de la consultation
- Respecter les délais

Phase de choix
des entreprises

- Analyser les offres et leurs mémoires techniques associés selon les critères d'attribution prévus dans le règlement de consultation des appels d'offres
- Présenter ses analyses au pouvoir adjudicateur ou à la Commission d'Appels d'Offres selon le type de marché.

Phase de
Préparation des
travaux

- Participer à l'information des riverains
- Délivrer l'Ordre de Service (OS) de préparation de chantier
- Réaliser la réunion de préparation avec tous les acteurs
- Programmer les réunions de chantier et faire les invitations en coordination avec le maître d'ouvrage
- Participer au piquetage
- Participer à la définition des sondages complémentaires et à l'identification des contraintes extérieures
- Présenter son plan de contrôle
- Valider les solutions visant à répondre aux contraintes révélées lors de la préparation
- Valider la nature des produits et matériaux
- Valider le planning des contrôles extérieurs
- Valider les plans d'exécution
- Valider le PAQ (Plan d'assurance qualité) et le PRE (Plan de Respect de l'Environnement) de l'entreprise de travaux
- Etablir le compte-rendu de réunion de fin de préparation de chantier et le transmettre à tous les partenaires.

Phase Travaux

- Délivrer l'OS démarrage des travaux, et l'OS des contrôles extérieurs
- Organiser le suivi du chantier (visites de chantiers, réunions de chantier, rédaction et envoi des comptes rendus)
- Suivre le chantier sur les plans technique, financier et de la sécurité (en liaison avec le coordonnateur SPS)
- Appliquer son plan de contrôle et vérifier notamment la conformité des produits et matériaux (marquages et certifications) au regard du marché de travaux
- Vérifier l'application des décisions du compte rendu de la réunion de fin de préparation du chantier
- S'assurer du respect des contraintes environnementales

Opérations de
réception

- Participer au choix des points de contrôle
- Vérifier les rapports des contrôles extérieurs
- Prendre en compte les conclusions de l'entreprise de contrôles, et proposer au maître d'ouvrage le traitement des non-conformités éventuelles
- Proposer au Maître d'ouvrage de signer la réception après levée de toutes les non-conformités éventuelles
- Vérifier les éléments constitutifs et élaborer le Dossier des Ouvrages Exécutés (plans de récolement, fiches produits, fiches de non-conformités éventuelles, etc.)

Après la
réception

- Participer à la réunion de bilan Charte qualité du chantier

Plus d'informations sur <http://www.chartes-qualite-lr.org/>